

Résolution de la commission du règlement: «Enseignement des droits populaires dans les écoles».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mars 1999, rapport N° 451 A)

RÉSOLUTION

Considérant le besoin de faire participer plus activement l'ensemble de la population à la vie politique de la cité,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès du Département de l'instruction publique pour que l'exercice des droits populaires et en particulier du droit de pétition soit enseigné régulièrement et de façon efficace dans les écoles du canton.